

PROCÈS VERBAL
Réunion du Conseil d'École du
mardi 30 juin 2020

Madame CASTILLON, directrice de l'école, a ouvert la séance à 18h15.

Étaient présents :

- Mmes GILLET, LECOURT, PROVOST et M. DINOCHAU, **professeurs**,
- Mmes BORDEAUX, CALBRY, GAUBUSSEAU, MARTINEZ-BONSANG et ROBOAM-EPINEAU, **parents élus**,
- M. TRIFAUT, **Maire**, Mme COULON, **Adjointe au Maire**, M. RANAULT et Mme PERDEREAU, **Conseillers Municipaux**,

Étaient absents excusés :

- Mmes CARVALHO et GUILLOT, M. LESAGE, professeurs,
- M MUDRY, **parent élu**
- Mme GOURDY, **Inspectrice de l'Éducation Nationale**
- Mesdames du RASED
- M. HUARD, **Responsables du Service Enfance Jeunesse** de la Communauté de Communes

Elle rappelle ensuite l'ordre du jour. Mme LECOURT accepte d'être la secrétaire de séance.

Il n'y a pas eu de question posée par les parents.

Madame CASTILLON rappelle que ce Conseil d'École est le dernier de sa carrière professionnelle. Son poste s'étant libéré, 2 collègues ont été nommées pour la remplacer : madame Cindy LECOURT comme directrice de l'école et madame Audrey PROVOST comme enseignante et ce sera de la classe du CE1.

Madame CASTILLON demande que soit fait un tour de table, pour que chaque participant se situe dans le mouvement de cette fin d'année scolaire. En effet, du côté de la Mairie, il y a du nouveau et il y a aussi des départs du côté des parents élus.

❶ Approbation du P.V. du 2^{ème} Conseil d'École de l'année

Il s'est tenu le 9 mars, soit 3 jours avant le discours du Président au sujet de l'épidémie du COVID 19 et une semaine avant le début du confinement. Du fait de cette situation, le travail de rédaction et de relecture du PV ne s'est pas fait comme ceux « d'avant ».

Les participants en ayant pris connaissance avant ce Conseil d'École et n'ayant pas formulé d'objections, le PV de la réunion du Conseil d'École du 9 mars 2020 est approuvé.

❷ Échange sur le vécu de la période de confinement/déconfinement

Comme toutes les écoles de France, la nôtre a été fermée du 16 mars 2020 au 11 mai 2020, soit pendant 8 semaines complètes, dont 2 de vacances scolaires. Pendant ce temps, les enseignants ont continué leur travail, mais à distance, en utilisant les outils de

communication (mails) et outils pédagogiques existants sur INTERNET. Ainsi, le lien avec les familles n'a pas été coupé avec les familles, sauf avec 1 ou 2 par classe.

Pendant cette période, l'école a accueilli, en coordination avec l'école maternelle, des enfants de personnels soignants, pendant 6 jours (*répartis sur 4 semaines*). Un roulement a été établi, de telle sorte que chaque professeur a assuré, en moyenne, une demi-journée de garde par semaine.

Après la décision d'entrer dans une période de déconfinement, le protocole sanitaire de 54 pages publié le 29 avril 2020 a guidé la Mairie et les écoles de la commune à mettre en place les conditions d'accueil des élèves à partir du 11 mai. Cela a été organisé lors d'une réunion du 6 mai, initiée par les élus municipaux.

Afin de respecter le protocole sanitaire, il a été convenu que la scolarisation des élèves sur site se ferait à mi-temps : 2 jours à l'école et 2 jours en distanciel.

Les effectifs présents pendant ces semaines devaient être « remontés » à la DDSEN (Direction Départementale des Services de l'Éducation Nationale). L'accueil des élèves s'est fait progressivement, entre le 11 mai et le 25 mai.

Par ailleurs, il est à noter que du 11 mai jusqu'au 22 juin, la décision de scolarisation des enfants relevait du choix des familles.

À l'école, le pourcentage moyen des élèves présents par classe, observé, est celui-ci :

↳ **du 11 au 15 mai** : 3 classes ouvertes (CP et CM). Au CP, le taux de présence des élèves= 25% et aux CM = 28%.

Le taux pour l'école = 13,50%.

↳ **du 18 au 22 mai** : 4 classes ouvertes (CP, CE2 et CM). Au CP, le taux de présence des élèves = 35%, au CE2 = 32% et aux CM = 15%.

Le taux pour l'école = 17%.

↳ **du 25 mai au 19 juin** : les 6 classes ouvertes, **avec 2 professeurs absents non remplacés**. Au CP, le taux de présence des élèves = 45%, au CE1 = 42%, au CE2 = 41%, aux CM = 34% et au regroupement ULIS = 31%.

Le taux pour l'école s'est situé autour de 40%.

À signaler que, grâce à la compréhension de leurs parents, et surtout grâce à l'énergie et la motivation de leur AVS, Justine CHARPENTIER, aidé par un autre AVS, des élèves du regroupement ULIS ont pu être accueillis physiquement et suivre un enseignement, dont le contenu était envoyé par les professeurs travaillant à distance.

Depuis le 22 juin, jour où l'école est redevenue obligatoire, on observe un taux de présence des élèves sur l'effectif total, de 90%. Un professeur sur les 2 absents a été remplacé pour 5 des 8 jours de classe restants.

De nombreuses démarches de parents ont été conduites pour que les élèves du regroupement ULIS puissent bénéficier de leur accueil dans des conditions « normales » (=avec un professeur) auprès de la DASEN. Cette dernière explique qu'elle n'a pas un

« réservoir » de remplaçants suffisant pour faire face à toutes les absences de professeurs.

La jeune fille, Océane GAULIN, qui rendait de grands services au fonctionnement de l'école, dans le cadre de son Service Civique, a été obligée de démissionner au 5 juin. Si elle ne le faisait pas, elle n'aurait pas pu postuler à une autre période de Service Civique. L'État a proposé cette procédure à tous ces jeunes qui voulaient vivre, à la suite de la période de confinement, un Service Civique, complet cette fois.

TOUS les projets en cours (les séances à la piscine, l'opération *École et Cinéma*, le spectacle annuel de l'école, les rencontres sportives et de Danse, le Théâtre, ...) ont naturellement été annulés.

Les comptes de la coopérative scolaire n'ont, du fait de la situation sanitaire du pays, n'ont pas du tout été conformes au budget prévu. Leur bilan sera présenté au premier Conseil d'École de l'année prochaine. Les comptes sont toujours arrêtés au 31 août.

Les parents d'élèves expriment qu'il y a eu un bon suivi des élèves par les professeurs de l'école, pendant la période de confinement.

🕒 Perspectives 2020/2021

À ce jour, 126 élèves sont accueillis à l'école.

Il y a 31 CM2 qui partent au collège. Nous en gardons toutefois 2.

La moitié des élèves de l'ULIS, soit 6 enfants quittent aussi l'école pour d'autres structures d'accueil.

6 élèves déménagent ou choisissent de poursuivre, avec leurs frère et sœur de maternelle, de poursuivre dans le privé (3 en CE2, 2 en CE1 et 1 au CP).

Cela fait 43 départs et il reste 83 élèves.

Il nous arrive 23 CP, 6 nouveaux dans le regroupement ULIS et 5 dont les familles arrivent à MONTFORT (3 CE1, 1 CE2 et 1 CM2), soit 34 nouveaux arrivants.

Au total, l'effectif pour 2020/2021 s'établit, aujourd'hui, à 119 enfants.

Côté enseignants, il y a 2 départs :

- madame CASTILLON, titulaire de la classe de CE1 et directrice de l'école, quitte la vie professionnelle. Elle est remplacée par 2 personnes : madame LECOURT, pour la fonction de directrice et madame PROVOST pour la classe du CE1, et
- madame GUILLOT qui assurait les 3 décharges de classes (temps partiel et direction).

À noter aussi le départ de M. LESAGE, qui assurait le remplacement de madame LAURENT au CE2 depuis la mi-janvier. Il retourne assurer ses fonctions de remplaçant.

La structure de l'école sera la même, à savoir, à ce jour :

24 CP avec madame GILLET,

23 CE1 avec madame PROVOST,

22 CE2 avec madame LAURENT,

18 CM1/CM2 avec monsieur DINOCHAU,

19 CM1/CM2 avec madame LECOURT.

Madame CARVALHO assurera toujours la responsabilité du regroupement ULIS avec ses 12 élèves.

Une enseignante doit être nommée pour assurer les décharges de temps partiels et de direction.

1 élève, inscrit à l'école et à l'ITEP, n'a pas été, à ce jour, affecté dans une de nos classes pour l'an prochain.

Aucune demande d'accueil d'un jeune en Service Civique n'a été faite. Si cette présence rend des services, elle demande aussi de la disponibilité pour son encadrement.

Deux autres sujets sont en cours de mise en place :

↳ l'équipement numérique de l'école

Une aide à l'équipement numérique des écoles rurales a été proposée aux Mairies (ENIR 3). M. RANAULT a suivi le dossier de demande de subvention pour le Conseil Municipal et l'a déposé auprès de l'administration compétente.

Il a été projeté l'investissement pour les classes de 7 vidéoprojecteurs à focale courte, connectés chacun au réseau via un ordinateur portable équipé d'une souris et d'un clavier sans fil.

M. TRIFAUT annonce que, de plus, un budget de 40 000€ sera inscrit au budget de l'année 2021 pour la totale réhabilitation du réseau électrique et numérique de l'école. La réalisation de ces travaux est projetée pour les mois de juillet/août 2021

↳ la bibliothèque

Nos 2 jeunes en Service Civique ont quasiment enregistré numériquement tous les livres de la bibliothèque de l'école. 1 600 ouvrages sont ainsi répertoriés, numérotés, étiquetés et rangés ! Il en reste encore quelques centaines.

Le logiciel utilisé est « HIBOUTHÈQUE » et a été créé par CANOPÉ, l'organisme de documentation de l'Éducation Nationale. Il est accessible en ligne et conçu pour une utilisation facile par des élèves de l'enseignement primaire.

Madame CASTILLON indique qu'il serait plus pratique qu'un ordinateur, connecté à INTERNET, soit installé, pour l'usage des emprunts/retours des livres par les élèves, dans la bibliothèque (au lieu de la salle des maîtres ou de la salle informatique, dans lesquelles ont été saisis tous les livres).

L'idéal serait aussi d'attribuer quelques heures par semaine à la bibliothécaire de la commune pour aider l'équipe éducative de l'école à valoriser ce bel outil qu'est une bibliothèque d'école bien organisée. Cela permettrait d'en assurer une bonne utilisation et

une bonne gestion, car cela demande des compétences complémentaires à celles (déjà nombreuses !) des enseignants, et que ces derniers n'ont pas naturellement.

④ Questions diverses

Un projet de loi (appelé « Loi RIHAC »), relatif à la direction d'école, est actuellement à l'étude au parlement et présenté rapidement par madame CASTILLON.

Entre autres sujets, il est stipulé que les collectivités territoriales auront à prévoir une aide administrative/de conciergerie aux directeurs d'école.

Il s'en suit une discussion sur la gestion à venir de la cantine scolaire.

En effet, sans jeune en Service Civique, madame CASTILLON se demande comment pourra être fait le relevé de l'appel fait le matin par chaque enseignant des élèves déjeunant à la cantine pour être transmis au cuisinier le matin et au service facturation en fin de mois.

M. le Maire informe que, de l'inscription à la facturation, la gestion de la cantine sera entièrement numérisée, et ce, en partant de l'ordinateur des familles.

Il annonce une réunion à la préfecture pour préparer la rentrée de septembre 2020 et son probable nouveau protocole sanitaire.

Pour terminer, les parents interrogent le prix jugé élevé des repas à la cantine pour les enfants habitant hors commune, en sachant que familles n'ont pas toujours la possibilité de scolariser leurs enfants dans la commune où ils habitent. Cela est particulièrement vrai pour les familles des élèves en regroupement ULIS.

L'ordre du jour étant épuisé, madame CASTILLON lève la séance à 19 h30 et invite les participants à partager un verre de « fin de carrière ».

La directrice :
M-C CASTILLON

La secrétaire de séance:
Cindy LECOURT